



MAIRIE DE VIVIERS

Votre interlocuteur : Martine RIFFARD-VOILQUE

☎ : 04 .75.49 .86 .16

**Mesdame, Messieurs les membres
du CA du CCAS**

ccas@mairie-viviers.fr

Vos réf :

Nos réf : MRV/DP

Objet : Conseil d'administration

Viviers, le 24 février 2023

CONVOCATION des MEMBRES du C.A. du C.C.A.S.

Le jeudi 2 mars 2023 à 18h30

Lieu : salle du Conseil Municipal en Mairie

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 12 janvier 2023
- 2- Débat sur le rapport d'orientation budgétaire
- 3- Convention entre SOLIMUT Mutuelle et le CCAS de Viviers

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération.

La Vice-présidente :
Martine RIFFARD-VOILQUE



✍

PROCURATION

C.A. du C.C.A.S. du 2 mars 2023 à 18h30

M. excusé(e) donne procuration pour

voter en mon nom à M

Fait à Viviers, le

Signature :